

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

- **La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**
Représentée par son Président, Benoît SINGLIT, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération 2021/108 en date du 8 juillet 2021,

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional Grand-Est,**
Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER,
autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la
Commission Permanente du Conseil régional,
- **Le conseil départemental des Ardennes,**
Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la
délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit:

Préambule

Le dialogue entre l'État et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le conseil régional et le conseil départemental. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire défini par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, inter-territoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
 - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

ARTICLE 3 – Le contenu du pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets ;

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental assisteront la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires*).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est le sous-préfet de Vouziers.

Article 5-3 - Les engagements du conseil régional

Le conseil régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du conseil régional concernant le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est Monsieur Benjamin Costenoble

Article 5-4 – Les engagements du conseil départemental

Le conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Le contact du conseil départemental concernant le pacte de Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est Monsieur Arnaud Gonda

Article 5-5 – Les engagements de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;

- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise sont :
M. SINGLIT Benoît, Président de la Communauté de Communes pour le volet élus et M. MAKSUD Léo, Directeur Général des services pour le volet technique.

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, le conseil régional et le conseil départemental accompagnent la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président et les vice-présidents du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise assure l'élaboration du pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de suivi du pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est composé :

- le sous-préfet de Vouziers
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président et les vice-présidents du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

Le Président de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Benoît SINGLIT



Le Préfet des Ardennes

Jean-Sébastien LAMONTAGNE



Le Président du Conseil Régional

Boris RAVIGNON,
Vice-président



Le Président du Conseil Départemental des Ardennes

Noël BOURGEOIS



ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est.

Le 18 novembre 2021



Caisse d'Allocations Familiales



Banque des Territoires



Sous réserve d'éligibilité des projets,
Agence de l'Eau Seine Normandie



Agence de l'Eau Rhin-Meuse

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Établissement Public Foncier de Grand Est

Pacte Territorial de Relance et
de Transition Ecologique
Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

Sommaire

A. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE TERRITORIAL ET DE TRANSITION	
ÉCOLOGIQUE.....	11
Sa géographie.....	11
Sa démographie.....	13
Son niveau de vie.....	13
Ses données sociales.....	14
LES DONNÉES ÉCONOMIQUES.....	15
Le marché du travail.....	15
Le tissu productif.....	17
L'accès aux services et la mobilité.....	17
Le développement Touristique.....	18
L'agriculture.....	19
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	20
Un environnement préservé.....	20
L'urbanisme et le foncier.....	21
Les logements.....	22
Déchets.....	24
La production et la consommation d'énergie.....	25
Patrimoine naturel et biodiversité.....	26
B) PROJET DU TERRITOIRE.....	27
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE -> SUSCITER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE.....	28
Attractivité du territoire et développement de nouvelles filières.....	28
Accompagner le développement des entreprises existantes et les dynamiques d'insertion et d'emploi.....	29
Relance de l'activité et accompagnement commercial en centre-ville.....	29
Développement agricole.....	30
Développement touristique.....	31
LES SERVICES À LA POPULATION -> DONNER ENVIE À CHAQUE ÂGE D'HABITER EN ARGONNE ARDENNAISE.....	32
L'offre de santé.....	32
Les services aux publics.....	32
	11

Mobilités.....	33
Familles et scolaire.....	33
Culture et Sport.....	34
L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE -> PRENDRE CONSCIENCE QUE C'EST UNE CHANCE DE VIVRE DANS NOS COMMUNES... ET D'Y VENIR.....	35
Soutien au développement des énergies renouvelables.....	35
Amélioration du patrimoine bâti.....	35
Requalification de l'espace public.....	36
Qualité de vie environnementale et de ressourcement nature.....	36
Planifier l'urbanisation en intégrant l'ensemble des enjeux économiques, d'habitat et environnementaux.....	37
Réduction des déchets.....	37
LES APPROCHES TRANSVERSALES.....	37
Transition écologique.....	37
Jeunesse.....	39
Requalification des centre-bourgs.....	39
Accompagnement du CEREMA.....	40
LES APPROCHES INTERTERRITORIALES.....	40
Périmètre Sud Ardennes.....	41
Périmètre Argonne.....	41
Sujets de discussions avec les partenaires.....	42
C. LISTE DES CONTRACTUALISATIONS EXISTANTES REGROUPES DANS LE PTRTE.....	43
D. PLAN D' ACTIONS CORRESPONDANT.....	44
Perspectives.....	48
E. INDICATEURS D'ÉVALUATION RETENUS.....	49
Axe 1 : Développement Economique.....	50
Axe 2 : Services.....	50
Axe 3 : Environnement et cadre de vie.....	50

Diagnostic de territoire dans le cadre du Plan de Relance Territorial et de Transition Ecologique

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est un établissement public de coopération intercommunale qui se compose de 95 communes. Créée le 31 décembre 1997, elle a pour but de développer et renforcer l'attractivité et la qualité de vie en Argonne Ardennaise.

Un territoire qui s'identifie au travers



Sa géographie

L'Argonne Ardennaise est située au Nord-Est de la Région Grand Est et au Sud-Est du département des Ardennes, aux frontières de la Marne et de la Meuse. Elle tire son nom de l'Argonne, massif forestier qui recouvre une partie de son territoire.

Répartis sur 1194 km², le territoire de l'Argonne Ardennaise est caractérisé par trois grands types de paysages : La plaine crayeuse de Champagne, le massif de l'Argonne, le paysage de bocage. Elle est traversée par la vallée de l'Aisne qui forme une unité paysagère importante et caractérise le caractère « fluvestre » d'une partie importante du territoire.

L'agriculture y est très présente, les terres agricoles couvrent 89 479 ha soit 75 % du territoire qui compte 120 000 ha en superficie. La forêt est également très présente avec 23% de la superficie du territoire.

L'Argonne Ardennaise est composée d'une polarité centrale, Vouziers, ville centre qui compte 4340 habitants (INSEE 2017) et de 5 pôles secondaires : Bairon et ses environs (1041 hab.) , Machault (505 hab.), Monthois (374 hab.), Grandpré (540 hab.) et Buzancy (348 hab.). Ce découpage territorial est une particularité pour le territoire.

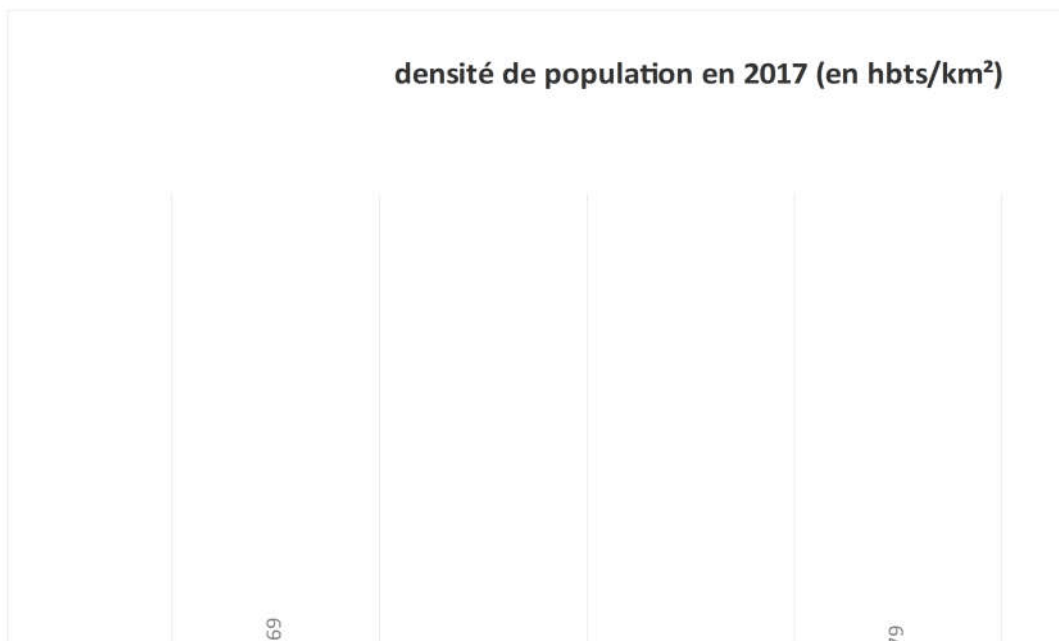


Selon les chiffres de l'INSEE, en 2017, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise compte 17 312 habitants. La densité de population est de 14,49 habitants/km² ce qui témoigne de la ruralité du territoire. La densité est un peu plus élevée sur le secteur de Vouziers avec 41 habitants/km² ce qui s'explique par le poids de la ville-centre de Vouziers. Elle est comprise entre 12 et 15 habitants/km² sur les secteurs de Machault, Monthois et Le Chesne qui sont concernés à leurs extrémités par un développement périurbain éloigné liés respectivement aux pôles de Reims, Chalons en Champagne et Charleville-Mézières.

La densité est inférieure à 10 habitants/km² sur les secteurs de Grandpré et Buzancy.

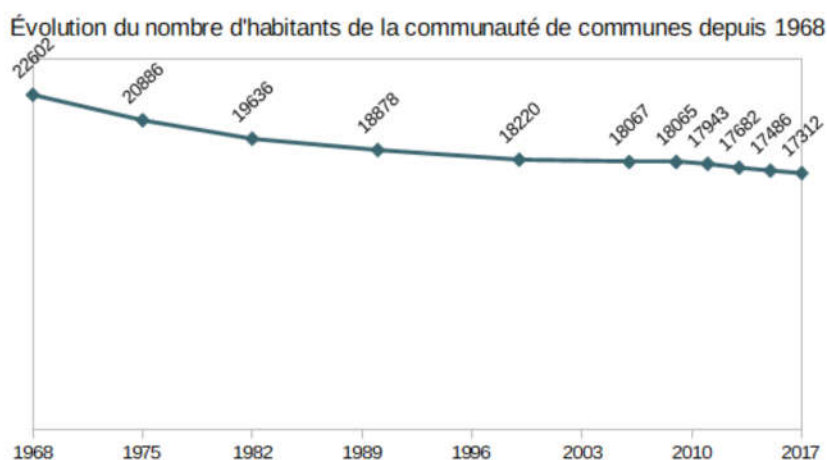
Cette répartition géographique par secteur s'appuie sur la base des anciens cantons.

densité de population en 2017 (en hbts/km²)



Sa démographie

La démographie du territoire connaît depuis 1968 une baisse de la population régulière (22 602 habitants en 1968 contre 17 312 en 2017), comme en atteste le graphique ci-dessous :



La population du territoire est plutôt vieillissante, avec un indice de vieillissement de 112% sur le territoire, contre 87% dans le département des Ardennes. L'indice de vieillissement est le rapport de population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

La répartition de la population par tranche d'âge fait apparaître une baisse de population pour les tranches de 0 à 59 ans contre une augmentation des tranches de 60 à 75 ans.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	18 044	100,0	17 823	100,0	17 312	100,0
0 à 14 ans	3 254	18,0	3 163	17,7	2 928	16,9
15 à 29 ans	2 625	14,5	2 489	14,0	2 443	14,1
30 à 44 ans	3 487	19,3	3 171	17,8	2 774	16,0
45 à 59 ans	3 754	20,8	3 717	20,9	3 576	20,7
60 à 74 ans	2 868	15,9	3 108	17,4	3 379	19,5
75 ans ou plus	2 055	11,4	2 176	12,2	2 211	12,8

En 2017, la

Communauté de communes compte 32.29% de personnes de 60 ans et plus contre 27.28% en 2007. Soit une augmentation de 5 points par rapport à l'ensemble de sa population.

Son niveau de vie

Le taux de pauvreté correspond au pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 60% de la médiane du revenu de l'ensemble de la population. Il est de 16,8% en Argonne Ardennaise contre 18,9% à l'échelle départementale et 14,8% à l'échelle nationale.

Cela concerne particulièrement les moins de 30 ans.

Taux de pauvreté par âge en 2018 en Argonne

Ardennaise	
Moins de 30 ans	25,8
De 30 à 39 ans	19,4
De 40 à 49 ans	20,0
De 50 à 59 ans	17,9
De 60 à 74 ans	11,4
75 ans ou plus	12,3
Ensemble	16,8

Revenus des ménages fiscaux en 2018 :

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2018	
	2018
Nombre de ménages fiscaux	7 594
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	16 656
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 740
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	38,7

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Le revenu médian déclaré par foyer fiscal est de 19 740 euros en 2018, il était encore de 20 192 euros en 2015. La baisse des revenus est constante sur le territoire.

Le revenu médian déclaré était sensiblement identique dans le département des Ardennes avec 19 650 euros et inférieur à la moyenne nationale de 21 250 euros.

Les revenus nets imposables sont plus élevés dans le sud-ouest du territoire. A l'inverse, l'est de la Communauté de communes connaît une pauvreté plus importante.

Ses données sociales

Depuis plusieurs années, l'intercommunalité œuvre pour la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé et améliorer la réponse apportée aux besoins de la population intercommunale.

Le vieillissement de la population se fait d'autant plus ressentir que les jeunes les plus diplômés (et dans des situations socioéconomiques favorables) semblent peu nombreux et plutôt enclins à quitter le territoire.

L'isolement est l'une des difficultés majeures du territoire. Cet isolement serait dû aux difficultés de mobilité d'une partie de la population (jeunes sans permis et voiture, seniors, et populations très précaires) et à un manque de dispositif de transport, mais également à un « repli sur soi » des personnes « qui se coupent du reste de la société ».

Cet isolement conditionne « un sentiment d'abandon profond » et intensifie la « peur du déclassement » au sein de la population. Une population qui se voit contrainte d'accepter cette situation globale (« une population qui ne demande plus rien, [...] qui accepte »).

Un éclatement de la cellule familiale entraîne une perte supplémentaire de stabilité, de repères et de lien social au sein des populations les plus fragilisées. Une tendance d'autant plus prégnante chez les mères isolées. Face aux difficultés de pouvoir faire garder leurs enfants, ces femmes, lorsqu'elles sont isolées, n'ont souvent pas la possibilité d'exercer une activité professionnelle.

La pression sociale que peuvent subir les populations les plus précaires (pression les incitant à suivre le même parcours que leurs aînés comme une forme de tradition) est une donnée d'autant plus importante qu'elle ne les laisse pas s'émanciper de cette trajectoire sociale et professionnelle, « ne les laisse pas s'en sortir ».

Il existe parfois des réticences à accéder à certains services par peur de la stigmatisation, une peur qui est d'autant plus importante dans le Vouzinois où « tout le monde se connaît ».

Le territoire de la 2C2A semble néanmoins riche en « solidarité familiale », avec une entraide très forte à destination des populations les plus fragiles et notamment dans les petites communes rurales. De plus le dynamisme de la vie associative permet de structurer la vie locale et de limiter les contraintes évoquées.

Des services sont déployés pour satisfaire les besoins de la population comme le Bus itinérant de l'association FJEPCS, la Maison France Services itinérante, qui ont pour but de se rendre sur la commune de résidence de l'utilisateur pour l'aider dans les démarches administratives mais aussi pour développer le lien social.

En complément, un certain nombre d'établissements sociaux ou médico-sociaux existent sur le territoire (IME à Dricourt, EDPAMS à Belleville) constituant à la fois une réponse à certaines problématiques mais fournissant également emplois et compétences sur le territoire.

Les données économiques

Le marché du travail

Les caractéristiques de l'emploi :

Emploi et activité

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	6 202	6 039	6 002
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	6 887	6 815	6 538
Indicateur de concentration d'emploi	90,0	88,6	91,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,3	52,8	52,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Le taux d'activité des 15 ans et plus est resté stable et proche de la moyenne nationale de 55,3%.

Le nombre d'emplois dans la zone, après une baisse entre 2007 et 2012 s'est stabilisé depuis, ce qui démontre un certain dynamisme économique. Néanmoins, le nombre d'actif résidant dans la zone a diminué fortement, ce qui témoigne d'une perte d'attractivité du territoire pour les actifs n'y travaillant pas ou ceux y travaillant.

L'indicateur de concentration d'emplois est de 91,8%, ce qui est assez élevé pour un territoire rural, démontre le fonctionnement « en vase clos » du territoire et la faible présence d'une phénomène périurbain.

Emploi par catégorie professionnelle en 2017 :

	Nombre		%	
	CC de l'Argonne Ardennaise	France	CC de l'Argonne Ardennaise	France
Agriculteurs exploitants	673	423 266	11,3	1,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	397	1 779 602	6,6	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	378	4 777 226	6,3	18,1
Professions intermédiaires	1 014	6 860 844	17,0	26,0
Employés	1 858	7 323 489	31,1	27,7
Ouvriers	1 657	5 253 437	27,7	19,9
Total	5 977	26 417 866	100,0	100,0

2007 2012 **2017**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

On constate en comparaison de la moyenne nationale une surreprésentation des employés, ouvriers et surtout des agriculteurs exploitants qui sont beaucoup plus nombreux sur le territoire. A l'inverse, les professions intermédiaire dans une moindre mesure et les cadres de manière plus marquée sont proportionnellement moins représentés en Argonne Ardennaise que sur le reste du territoire national.

Le taux de chômage en 2017 :

Le taux de chômage au sens du recensement est de 13,2% contre 16,9% pour le département (Insee).



41 % de la population intercommunale est à la retraite. Parmi les actifs, on trouve majoritairement des ouvriers et des employés.

L'activité économique se trouve insuffisamment étoffée et diversifiée. Les principaux employeurs du territoire sont publics. Parmi les employeurs privés, seuls 2 établissements émergent avec une centaine de salariés chacun.

Les secteurs de l'artisanat/commerce (environ 500 entreprises) et de l'agriculture (558 exploitations) restent prépondérants.

Les actifs travaillent pour beaucoup sur le territoire dans un marché endogène.

Le tissu productif

RES T1P - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2018

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	740	100,0	54	598	88
Agriculture, sylviculture et pêche	196	26,5	19	174	3
Industrie	63	8,5	5	41	17
Construction	72	9,7	8	56	8
Commerce, transports, services divers	236	31,9	20	196	20
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	95	12,8	5	82	8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	173	23,4	2	131	40

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

Le territoire est caractérisé par une forte proportion d'emplois agricoles et un tissu économique composé de très petites entreprises artisanales et commerciales.

Néanmoins, plusieurs entreprises industrielles innovantes, en croissance et créatrices d'emplois sont implantées sur le territoire : Walor et AGIL à Vouziers, DUPUY à Quatre-champs, SCREB et SAPEB à Buzancy, NESTLE à Challerange, et ARCOMET à Savigny sur Aisne...

L'accès aux services et la mobilité

La ville de Vouziers est le principal pôle de commerces et services du territoire. Des enseignes de grandes et moyennes surfaces sont présentes.

Au sein des 5 pôles secondaires que sont Bairon et ses environs, Buzancy, Grandpré, Machault et Monthois, des commerces de proximités sont accessibles aux habitants.

Ces pôles secondaires répondent aux besoins de première nécessité de ces bassins de vie ; médecins (quoique de plus en plus dépourvus sur certains secteurs causé par le départ en retraite des professionnels de santé non remplacés), pharmacies, boulangeries et alimentation.

Le territoire fait face depuis plusieurs années à une conjoncture économique difficile combinée à la fermeture ou à la baisse des services publics. Avec pour exemple les fermetures des trésoreries. Malgré la présence de certains services de proximité (Maison des solidarités et Maison France Services), le public en difficulté a besoin d'un accompagnement.

Le manque de solutions de transports alternatifs à la voiture rend difficile la mobilité vers et entre les pôles de commerces.

La part des ménages disposant au moins d'une voiture est de 85.3%.

Le territoire est enclavé et à l'écart des principaux axes de communication. Aucune autoroute ne dessert le territoire et aucune desserte ferroviaire ne le parcourt. Les aéroports sont situés à 2h du territoire (Charleroi, Luxembourg, Paris).

Des alternatives se développent sur le territoire, le centre social du FJEP propose des solutions de transports à la demande et la Communauté de Communes a mis en œuvre Rézo Pouce.

Concernant le volet éducation, le territoire de l'Argonne Ardennaise est doté d'écoles élémentaires et de deux collèges publics. Les écoles élémentaires sont regroupées dans les 6 anciens chefs lieu de canton.

Le territoire est aussi pourvu d'un centre hospitalier dénommé Groupe Hospitalier Sud Ardennes mutualisé avec le site de Rethel, il s'agit d'un établissement public de santé de proximité qui intègre un service d'urgences ainsi qu'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). En totalité le GHSA emploie 600 professionnels dont 50 médecins.

Le développement Touristique

L'offre touristique sur le territoire se caractérise de deux manières :

Authentique et résolument nature :

Du Lac de Bairon au Parc Argonne Découverte, en pleine forêt d'Argonne ou sur les rivières qui parcourent le territoire, la nature est le terrain de jeu des vacanciers en Argonne Ardennaise. Le patrimoine remarquable offre également de jolies découvertes, au sein de lieux préservés et chargés d'histoire (châteaux privés, abbaye en cours de restauration, sites marqués par les conflits 1914–18 et 1939–45, églises uniques en leur genre...).

Simplicité et gourmandise

À l'heure où le calme et les grands espaces n'ont pas de prix, l'Argonne Ardennaise est une destination à taille humaine. Très agricole, le territoire offre une réelle proximité avec des producteurs de terroir qui sont fiers de mettre l'Argonne à votre table ! (boutiques à la ferme, drive fermier, paniers gourmands...).

Carte des sites touristiques et restaurants du territoire :



La communauté de communes dispose de plusieurs sites touristiques structurants : le Parc Argonne Découverte, le lac de Bairon, le plan d'eau de la Samaritaine à Buzancy.

Le Parc Argonne Découverte est un atout indéniable pour le développement du tourisme. Il rencontre chaque année un fort succès, 54 000 visiteurs en 2019. D'autres sites sont des points d'attractivités comme le lac de Bairon, le plan d'eau de la Samaritaine et le canal des Ardennes. Des projets se développent actuellement autour de ces sites pour développer leurs potentialités d'attractivité.

Le territoire est également traversé par des infrastructures naturelles et notamment l'Aisne, l'Aire et la Bar ainsi que des infrastructures humaines et notamment le canal des Ardennes ainsi que 120 kilomètres de sentiers de randonnée.

Tous ces éléments en font un territoire qui se prête au développement des activités touristiques. De plus, l'office de tourisme de l'Argonne Ardennaise, se développe et affirme son rôle de promotion et de structuration de l'offre touristique.

La clientèle est majoritairement une clientèle de court séjour. Elle provient surtout des régions proches (2heures de route maximum). Il faut noter la présence d'une clientèle touristique étrangère régulière, en particulier en provenance des Pays Bas (58% des touristes étrangers).

L'Argonne Ardennaise avait en 2019 une capacité de 2 218 lits soit 14,9% de la capacité départementale. Le nombre de nuitées dans l'année fut de 104 431 soit 11,1% du total départemental répartis de la manière suivante :

- Hôtel : 9,3%
- Camping : 31,5%
- Hébergements de groupes / locatif : 59,2%

L'agriculture

L'agriculture est un secteur prédominant du territoire, au travers son emprise foncière mais aussi par le nombre d'emplois. Secteur d'autant plus crucial dans l'activité économique du territoire.

L'agriculture de l'Argonne Ardennaise en chiffres (données de 2017) :

L'AGRICULTURE de l'Argonne Ardennaise

par la Chambre d'Agriculture des Ardennes



LES EXPLOITATIONS



3 030 tonnes de viande bovine produites par an et 3 fois la consommation du territoire

62 MILLIONS de litres de lait produits par an soit 2% de la production des Ardennes et 4 fois la consommation du territoire

L'EMPLOI EN 2018

POUR 18 450 HABITANTS
L'agriculture représente **9,6%** des actifs et **16,8%** des emplois totaux



LE TERRITOIRE

LA SUPERFICIE est de **119 900 hectares** soit plus de 26 fois la ville de Youzières

AGRICULTURE : 89 479 ha **75%**
FORÊT : 27 756 ha **23%**
COURS D'EAU : 1 256 km
8 ASA et **45 AF** & 64 captages

UNE AGRICULTURE DURABLE ET RESPONSABLE

45 EXPLOITATIONS en AGRICULTURE BIO et 5 en projet de conversion

6 UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE
ET 3 EN CONSTRUCTION, 10 EN PROJET, 7 EN RÉFLEXION

47 exploitations diversifiées

LES EXPLOITATIONS

16 CUMA dont le siège est sur le territoire qui compte **264 adhérents**

2 GDA PRÉSENTS SUR LE SECTEUR
GDA RETHÉLOIS : 13 ADHÉRENTS
GDA DE L'ARGONNE : 31 ADHÉRENTS

L'Argonne Ardennaise est un territoire agricole avec 75% de sa superficie consacrée à l'agriculture et 23 % à la forêt. L'agriculture qui représente 16,8 % des emplois du territoire est un des principal facteur de développement économique de notre territoire. En parallèle, la qualité de l'alimentation est un sujet de préoccupation de plus en plus important des consommateurs notamment sur le volet environnemental.

Enjeux environnementaux

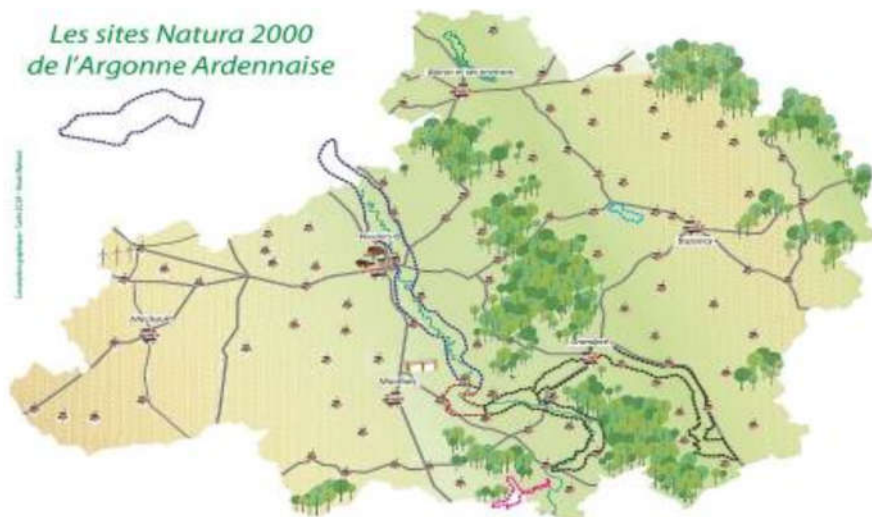
Un environnement préservé

L'Argonne Ardennaise, ce sont :

- 27 756 hectares de forêt,
- 1 lac, la Vallée de l'Aisne, et des étangs,
- des animaux sauvages à tous les étages (sangliers, cerfs, chevreuils, martres, renards, blaireaux, grenouilles, hérons, chouettes, chauves-souris, buses...),
- des arbres et des fleurs qu'on ne voit nulle part ailleurs, comme les orchidées sauvages,
- des paysages superbes, vallonnés, forestiers, agricoles...
- la gaize, ressource locale la plus utilisée en architecture. Poreuse, grise à blanchâtre, souvent verdâtre, légèrement rugueuse, elle affleure sur le territoire aux reliefs cassés de l'Argonne. La gaize engendre des sols pauvres, elle ne permet guère que la sylviculture.

La Communauté de Communes est riche également de 6 sites Natura 2000 répartis sur le territoire et représentant plus de 7 000 hectares soit 6% de la superficie du territoire.

Les sites Natura 2000 de l'Argonne Ardennaise



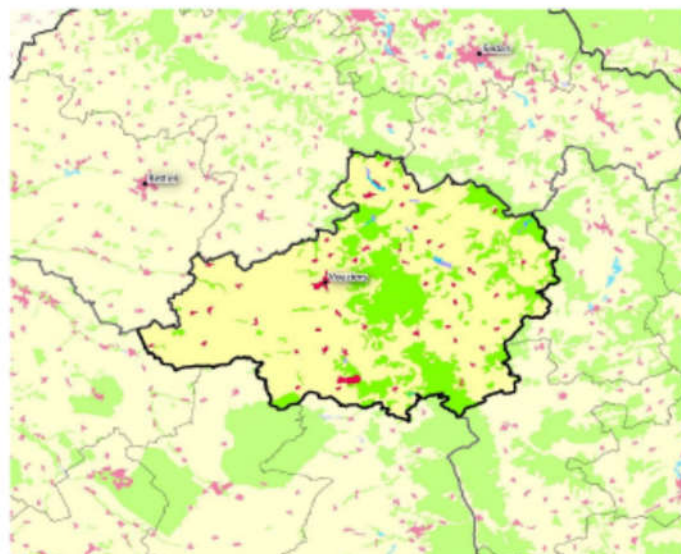
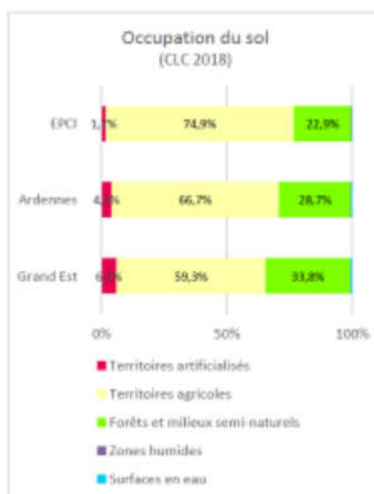
« Plus de 7.000 hectares (environ 6% du territoire de la 2C2A) font partie du réseau Natura 2000. La 2C2A est animatrice de 6 sites »



L'urbanisme et le foncier

La Communauté de Communes est en cours de réalisation d'un schéma de cohérence territorial à l'échelle du Sud Ardennes avec les Crêtes Préardennaises et le pays rethélois. Elle est également en cours d'écriture d'un PLUI dont le PADD a été débattu en Conseil Communautaire en février 2020. A ce jour sur les 95 communes, seule la Commune de Vouziers possède un PLU, 15 communes ont une carte communales et 79 communes ne sont couvertes par aucun document d'urbanisme.

Consommation foncière :



Cette carte démontre l’emprise foncière agricole sur le territoire de l’Argonne Ardennaise avec 74.9% du territoire occupé soit un taux supérieur aux moyennes départementales et régionales. Les territoires artificialisés représentent uniquement 1.7 % de la consommation et 22.9% du territoire est recouvert de forêts et milieux semi- naturels.

Les logements

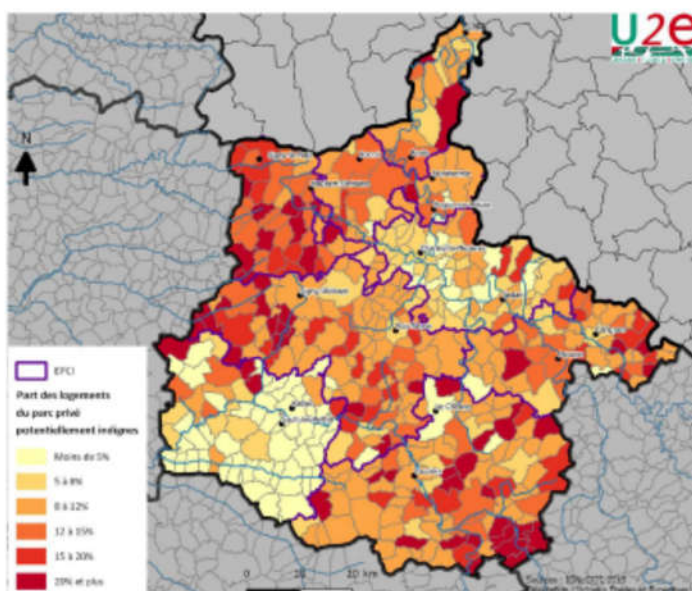
Le territoire de l’Argonne Ardennaise à la particularité d’avoir un fonctionnement assez endogène. En effet, le marché de l’emploi est local et les échanges avec les pôles extérieurs de Rethel, Reims et Charleville-Mézières sont faibles. En conséquence, les besoins en nouveaux logements émanent du desserrement, c’est à- dire de jeunes du territoire qui décohabitent, mais qui veulent rester sur l’Argonne. Seules quelques zones accueillent de nouveaux arrivants comme Bairon-et ses- Environs ou le secteur de Machault. La démographie est aujourd’hui vieillissante. Les besoins d’améliorations sont assez dispersés ; néanmoins, quelques concentrations de situations de fragilités ont été pré-repérées à Vouziers et au Sud-Est de l’agglomération, dans les vallées de l’Aisne et de l’Aire.

L’Argonne ardennaise est le territoire des Ardennes qui cumule le plus de besoins en matière d’amélioration. Tous les indicateurs de fragilités se situent au-dessus des moyennes départementales. Le marché de l’immobilier ne reflète pas forcément la réalité de cette fragilité, puisque le prix des locations reste assez élevé à Vouziers (400€ pour 50 m² dans le centre). Pour un logement bien entretenu et de bonne qualité architecturale, les prix peuvent se situer entre 1000 et 1500 au m² dans les secteurs les plus recherchés. Le parc se caractérise par une surreprésentation de grands logements anciens occupés par leurs propriétaires.

Or, le mauvais état et la taille des logements sont des facteurs de précarité énergétique. La rénovation énergétique apparaît comme un enjeu important pour la requalification du territoire. Le territoire se démarque également sur l’indicateur « PPPI », parc privé potentiellement indigne. L’habitat indigne se concentre dans les bourgs anciens et sur Vouziers.

Les propriétaires âgés viennent chercher une aide financière pour des travaux impératifs dont ils ne peuvent assurer la charge. La rénovation des logements contribue à l’amélioration des conditions du maintien à domicile des personnes âgées et très modestes. Des réflexions sont menées pour l’adaptation des logements des bourgs anciens à destination des seniors (proximité des commerces et services, réhabilitation pour fusionner des unités d’habitation adaptées).

Carte des logements potentiellement indignes sur le territoire :



On estime la parc potentiellement indigne à 12,08 %, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Part des logements vacants, par EPCI, en 2017 :

	Nombre		%	
	CC de l'Argonne Ardennaise	France	CC de l'Argonne Ardennaise	France
Résidences principales	7 833	29 479 746	78,3	82,2
Résid. secondaires et log. occasionnels	912	3 464 523	9,1	9,7
Logements vacants	1 260	2 935 447	12,6	8,2
Total	10 005	35 879 715	100,0	100,0

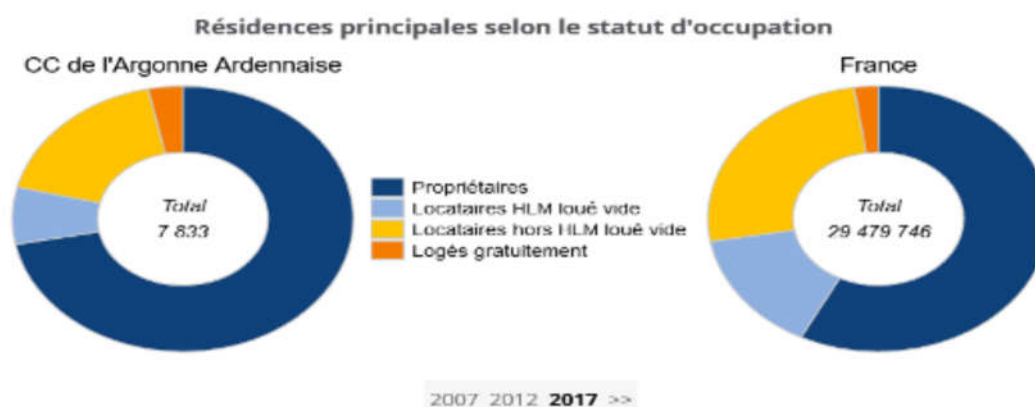
1968 1975 1982 1990 1999 2007 2012 **2017**

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2017

Les communes du territoire se caractérisent par un taux de vacance élevé. En effet, ce dernier se situe en 2016 à 12,6% sur l'Argonne Ardennaise, soit un niveau supérieur à la moyenne ardennaise qui est à 11,1% et 8.2% au niveau national avec un taux plus important dans les secteurs de Buzancy et de Grandpré. Ce taux de vacance est en hausse car il était de 9,3% en 2007.

La vacance des logements sociaux est également prégnante, notamment sur la Commune centre de Vouziers.

Taux de propriétaires occupants :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017 pour le territoire de l'Argonne ardennaise est de 71.9 % contre 57.5% au niveau national. La part des locataires en HLM loués vides représente 6,9% pour le territoire contre 14,8% au niveau national, les locataires hors HLM représentent 17,9% des résidences principales de la communauté de communes contre 25,5 % au niveau national et reste 3,3% de résidences à titre gracieux pour l'Argonne ardennaise contre 2,3% au niveau national.

Déchets

La collecte des déchets ménagers résiduels est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des communes bénéficie d'une collecte par semaine sur un jour fixe.

La collecte sélective par apport volontaire est effective sur l'ensemble du territoire (depuis le 1er juillet 2012). En 2019 : 140 points d'apport volontaire et 160 conteneurs spécifiques pour le verre sont en service. Depuis le 1er septembre 2016 de nouvelles consignes de tri ont été mises en place. Il est désormais possible de mettre dans les conteneurs de tri tous les emballages en plastique (pot de yaourt, blister, sac...).

Il existe 6 déchèteries sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Elles sont accessibles à tous les habitants et professionnels du territoire.

Depuis la prise de compétence en 2009 par la Communauté de Communes, de gros efforts ont été faits pour faire diminuer le tonnage des déchets ultimes. Cela est notamment passé par la réalisation d'un programme de prévention des déchets ainsi que par la mise en place de la redevance incitative.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des tonnages collectés au niveau des ordures ménagères et leur baisse importante depuis 2012.

ORDURES MENAGERES (DECHETS ULTIMES) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage annuel (sans le verre et les valorisables)	3800	3213	3068	3016	2923	2802	2733	2618
Evolution en pourcentage/ année précédente	- 11 %	- 15.5 %	-4.6 %	- 1.7 %	- 3 %	- 4.14 %	- 2.5 %	- 4.2%
Ratio kg / habitant / an	211	178	171	170	164	159	156	150

Au niveau départemental, la performance de collecte des OMR en 2019 est de 223 kg/hab/an

Au niveau de la Région Grand Est, la performance de collecte est de 218 kg/hab/an

Au niveau national, la performance de collecte des OMR est de 254 Kg/hab/an



La baisse importante des tonnages collectés en ordures ménagères résiduelles, notamment suite au passage en redevance incitative et à la mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets permet à l'Argonne Ardennaise d'avoir des performances de collectes meilleures que les moyennes départementales et nationales.

LA COLLECTE SELECTIVE DES PROPRES ET SECS :

	Argonne ardennaise		Département des Ardennes	
	Déchets valorisés (kg/hab/an) 2018	Déchets valorisés (kg/hab/an) 2019	Performance de valorisation (kg/hab/an) 2018	Performance de valorisation (kg/hab/an) 2019
Journaux magazines	26.39	24.62	20.95	20.44
Emballages papiers / cartons	16.96	14.07	15.98	15.76
Briques alimentaires	1.09	0.96	0.87	0.87
Emballages plastiques	7.38	6.32	6.26	6.31
Acier	3.02	3.29	2.39	2.7
Aluminium	0.36	0.24	0.21	0.16
Autres	3.53	5.29	3.76	4.58
Total	58.72	54.79	50.42	50.81
Taux de refus	19.22 %	27.31 %	13.4 %	17.29 %

Les tonnages de collecte sélective sont stables, toutefois le taux de refus était en forte progression en 2019. Après un taux restant élevé en 2020, une baisse est amorcée sur le début de l'année 2021 suite aux mesures mises en œuvre pour lutter contre cette augmentation.

Au niveau de la Région Grand Est, le poids des déchets valorisés est de 56 kg/hab/an.

Au niveau national, ce poids moyen est de 48 kg/hab/an.

La production et la consommation d'énergie

2c2a

Ardennes

Production annuelle ENR (2019)		
photovoltaïque	284.50 MWh	926.63 MWh
éolien	162 787.60 MWh	1 021 701.48 MWh
hydraulique	2 287.44 MWh	34 817.60 MWh
bioénergie	8 129.49 MWh	22 673.59 MWh
cogénération	absence	34 324.32 MWh
autres	2.31 MWh	4.45 MWh

La communauté de communes produit 26.81 % de la production photovoltaïque départementale, 15.93% de la production d'énergie issue de l'éolien, 6.56 % issue de la production hydraulique, 35.85 % de l'énergie dite Bioénergie, et 51.91 % des autres productions d'énergies. Soit un total de 173 491,34 MWh pour le territoire de la Communauté de communes.

Pour le volet consommation énergétique :

2c2a

Ardennes

Secteur PCAET consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI

Agriculture	4586	17368
Autres transports	64	1127
Industrie (hors branche énergie)	816	9369
Résidentiel	13398	164114
Tertiaire	11	922
Transport routier	10929	131023

Le total de MWh consommés sur le territoire représente : 29 804 MWh. Soit 15.38 % pour le secteur de l'agriculture, 0.21% pour les autres transports, 2.37% pour le secteur de l'industrie, 44.95% pour le secteur résidentiel, 0.03% pour le secteur du tertiaire et 36.67 % pour les transports routiers.

Patrimoine naturel et biodiversité

Les habitants de l'Argonne Ardennaise sont très attachés à la qualité de vie et à la valorisation de l'environnement.

Le territoire de l'Argonne Ardennaise est un territoire peu dense dont le patrimoine environnemental est un atout fort. Il agrège des projets et structures travaillant sur les thématiques environnementales dont notamment :

- Le Centre de Recherche et de Formation en Ecoéthologie (CERFE) qui est une antenne de l'Université Reims Champagne Ardenne,
- L'édition sur la commune de Boult-aux-Bois de la revue « La Hulotte », le journal le plus lu dans les terriers, qui est une revue naturaliste comptant plus de 150 000 abonnés,
- La présence de la Fondation François Sommer à Belval,
- La structure d'éducation à l'environnement, la Maison de la Nature à Boult aux Bois,
- Le projet de zone atelier en Argonne (ZARG) porté par l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Au-delà de cela, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a développé au fil des années de nombreuses actions à vocation environnementale, ce qui lui a permis d'obtenir de la part de la Région Grand Est la reconnaissance de « Territoire engagé pour la Nature ». Cela comprend notamment ;

- La mise en place du programme « Chouettes Vergers » visant à favoriser la plantation de vergers entre 2012 et 2014,
- La réponse à l'appel à projets « Trame Verte et Bleue » de la Région en mettant en place le programme « Ma haie pour les hérissons » autour de la Trame Vert entre 2019 et 2021,
- La gestion en régie du Parc Argonne Découverte et du centre de soins de la faune sauvage qui y est présent,
- La maîtrise d'ouvrage de 6 zones Natura 2000,
- La mise en place d'un contrat local de santé,
- La réponse à l'appel à projet pour la mise en place d'un projet alimentaire territorial en 2021.

Aujourd'hui, l'objectif est de poursuivre dans cette dynamique en coordonnant les actions pour faire de la qualité environnementale du territoire un axe d'attractivité à la fois touristique et un facteur du bon vivre sur le territoire.

B) Projet du territoire

Le projet de territoire de l'Argonne Ardennaise est axé autour d'une idée forte : le maintien de la population. Cette idée se retranscrit par 3 axes principaux :

- Le développement économique avec une idée forte : susciter l'envie d'entreprendre,
- Les services à la population avec une idée forte : Donner à chaque âge l'envie d'habiter en Argonne Ardennaise,
- L'environnement et le cadre de vie avec une idée forte : Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes.

Ces trois idées se complètent et s'alimentent. Il n'est pas de projet territorial cohérent sans intégrer l'ensemble de ces parties puisque le maintien de la population passera par l'emploi pour fixer le lieu de travail des habitants, par les services pour leur permettre d'y vivre en rencontrant les besoins adaptés à chaque âge de la vie et avec un cadre de vie agréable qui leur donne envie de s'installer sur le territoire.

L'objectif est de faire de notre spécificité rurale une force avec un mot d'ordre : la ruralité choisie. Nous sommes un territoire atypique : 15 habitants au kilomètre carré, la moitié de nos communes font moins de 100 habitants, nous ne sommes traversés par aucune autoroute et n'avons aucune gare en service. Notre volonté est de construire un modèle de développement où la ruralité est choisie et source d'opportunités, résonnant ainsi à l'aspiration de beaucoup de pouvoir concilier vie professionnelle et qualité de vie.

Cela signifie des modes de développement basés sur les forces et spécificités du territoire. Il ne s'agit pas de répliquer les solutions existantes ailleurs ou copier les modèles d'autres territoires qui seront forcément inadaptés à notre contexte, mais de penser notre modèle avec nos forces tout en s'inspirant de ce qui fonctionne ailleurs.

A ce titre, le territoire a déjà su faire preuve d'innovation dans ces démarches :

- Une approche de la mobilité spécifique et adaptée au très rural (Rézo-pouce, mobilité inversée...),
- Un réseau de Maisons de Services au Public (devenu France Services) avec un volet à la demande permettant le déploiement de services dans l'ensemble du territoire et la constitution d'un réseau de prescripteurs favorisant la complémentarité de chacun,
- Une approche avec les habitants et pour les habitants via la charte familles sur le secteur de Buzancy.

Ce sont ces approches, qui sortent des carcans classiques de l'action publique qui se sont montrées les plus efficaces, et par conséquent doivent être développées. Avec la nécessité pour cela, de sortir des clous des appels à projets et dispositifs classiques qui les en excluent trop souvent.

Développement économique -> susciter l'envie d'entreprendre

Le développement économique est traversé par une idée centrale : la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire. Pour cela, nous souhaitons nous appuyer sur les forces et potentialités du territoire, et notamment 1) l'agriculture et la forêt, 2) un maillage de TPE et PME intervenant sur des marchés régionaux, nationaux et internationaux et 3) le tourisme. Il s'agit de créer un environnement favorable au développement d'activités et de rechercher et accueillir de nouveaux investisseurs

De plus, un travail sera engagé sur l'attractivité du territoire pour favoriser le déploiement d'activités qui ne pouvaient s'envisager jusqu'à présent sur un secteur rural mais dont le développement peut désormais, notamment grâce à la fibre, s'envisager. Cela concerne à la fois des activités permanentes ainsi que des logiques de télétravail un ou plusieurs jours par semaine. Cela sera couplé avec un dispositif d'aide à la création de projets pour rendre le territoire accueillant auprès d'éventuels entrepreneurs.

Au-delà de cela, il y a aussi le rôle d'accompagnement du développement des entreprises existantes.

Enfin, le dernier volet est celui de la relance économique suite à la crise du COVID-19, notamment pour les entreprises commerciales. Les axes de travail de cette thématique se structurent de la manière suivante :

Attractivité du territoire et développement de nouvelles filières

Il s'agit de favoriser le développement de projets en lien avec les nouveaux enjeux environnementaux et la montée en puissance importante du télétravail ainsi que développer des actions de communication pour faire connaître les atouts du territoire et donner une image positive de ce dernier. Cela comprend également l'amélioration de l'information auprès des habitants, commerçants, artisans, industriels et agriculteurs du territoire via la mise en place d'une stratégie de communication structurée en se donnant les outils pour y répondre.

Ce volet intègre également la recherche et le démarchage d'investisseurs.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le financement du projet régional de déploiement du très haut débit,
- La création d'un dispositif d'aide à la création d'entreprises,
- Le développement d'un réseau de tiers-lieux en s'appuyant sur les initiatives communales pour être au plus près des besoins,
- Le développement d'une stratégie de marketing territorial pour l'Argonne Ardennaise, notamment orientée vers la revitalisation.

Perspectives

Au-delà de ces actions, les perspectives de moyen termes portent sur le développement de l'offre de télétravail ainsi que l'attraction des emplois à distance afin de profiter de l'arrivée de la fibre. Un travail sera également mené sur le développement et la mise en place de certaines filières. Des pistes de travail autour de l'eau, de centre d'appels, d'une laverie... pourront ainsi être creusées

Accompagner le développement des entreprises existantes et les dynamiques d'insertion et d'emploi

L'accompagnement du développement des entreprises existantes est central en compensant notamment la difficulté immobilière. En effet, les entreprises sont peu incitées à construire des bâtiments sur le secteur car le prix de marché d'un bâtiment économique est nettement inférieur à son prix de construction. Les acteurs bancaires sont donc frileux à accompagner les projets et il n'existe aucun investisseur privé ou parapublic pouvant porter des projets immobiliers du fait de leur absence de rentabilité.

Par ailleurs, il convient de favoriser le développement de logiques collectives au sein des entreprises du territoire et les faire connaître au plus grand nombre, notamment en favorisant l'émergence de réseaux d'acteurs.

Le Conseil Départemental est également actif dans le domaine de l'insertion par l'intermédiaire de la mise en place du Service public de l'insertion et de l'emploi qui a pour objectif de renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du travail partenarial.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le développement d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
- La réflexion autour du déploiement d'une signalétique commerciale ou autres pour faire connaître les entrepreneurs locaux, en cohérence avec les orientations partagées à l'échelle départementale dans le cadre de la fiche action 13 du Pacte Ardennes,
- La structuration d'un club d'entreprises de l'Argonne Ardennaise,
- La mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi dans sa déclinaison infradépartementale.

Perspectives

Le recrutement est une vraie difficulté pour les entreprises locales. C'est donc un axe de travail de la collectivité avec l'objectif notamment de mieux faire connaître ce qui existe et les emplois à pourvoir sur notre territoire.

En complément de ces actions, le travail d'accompagnement des entreprises en lien avec les chambres consulaires et Ardennes Développement se poursuivra.

Relance de l'activité et accompagnement commercial en centre-ville

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a déjà eu une action proactive et ambitieuse en matière de relance économique. Elle a à ce stade abondé le Fonds Résistance de la région, abondé le fonds de solidarité en versant un complément de 1 000 à 2 000 euros aux entreprises ayant perçu le fonds de solidarité. Elle a également mis en place un dispositif de chèques-cadeaux à l'ensemble de la population pour favoriser la consommation vers les entreprises du territoire dans un double objectif : accentuer le rebond économique pour les entreprises du territoire et faire prendre conscience aux consommateurs de l'étendue de l'offre locale.

La Communauté de communes participe, aux côtés du Département, à la plate-forme « Mes Courses en Ardennes », place de marché numérique destinée à faciliter les échanges entre consommateurs d'un côté, et producteurs, commerçants, artisans de l'autre. 24 « boutiques » du territoire sont enregistrées sur la plate-forme au 30/4/2021.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le renouvellement sur le second semestre 2021 d'un dispositif visant à augmenter la consommation dans les commerces locaux,
- La poursuite du dispositif Accompagnement des Commerces en Milieu Rural qui finance avec la région les investissements non productifs dans les commerces de l'Argonne Ardennaise,
- La mise en place d'une pépinière commerciale,
- L'accompagnement de la structuration de Dynamic Argonne et soutien aux animations économiques qu'ils portent.

Perspectives

En complément à ces actions, un travail sera entrepris dans l'objectif de favoriser le développement et l'existence des commerces itinérants et des marchés dans un double objectif de présence commerciale et de services aux habitants.

Développement agricole

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise poursuit au niveau de sa politique agricole un double objectif :

- Un premier de création de valeur ajoutée y compris avec la mise en œuvre de pratiques innovantes,
- Le second autour du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux actuels, notamment la demande croissante des consommateurs en une alimentation de qualité et de proximité.

A ce titre, après des années de conventionnement avec la Chambre d'agriculture, la Communauté de Communes a souhaité revoir sa politique agricole en candidatant à un programme alimentaire territorial autour de 4 axes :

- Le développement de la valeur ajoutée et la diversification de l'activité agricole,
- La gestion des ressources bois, eau et durabilités des sols,
- Le développement des circuits courts ,
- L'éducation à l'alimentation, valorisation du patrimoine.

Au-delà de ce PAT, d'autres projets seront accompagnés par la collectivité autour de la volonté de valoriser la valeur ajoutée de l'agriculture sur le territoire et la valorisation du métier d'agriculteur. Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- La mise en œuvre du programme alimentaire territorial,
- La création d'un concours d'innovation,
- Le soutien à la structuration d'une filière viticole sur le territoire,
- Le soutien à la structuration d'une filière bois sur le territoire,
- La mise en place d'un travail autour du développement d'exploitation à haute valeur environnementale.

Perspectives

En outre, la collectivité mettra en place un accompagnement et un soutien aux études de faisabilité pour des projets structurants et innovants sur le territoire par exemple concernant une usine d'embouteillage/empaquetage du lait.

D'autres pistes de développement de filière pourront être travaillées dans les années à venir autour des échanges parcellaires, de l'agroforesterie, des haies, du bio, de la nature du sol.

Développement touristique

Le développement touristique est acté dans le projet de territoire. Il comprend trois volets, représentant chacun un potentiel de créations d'activités économiques permettant de vivre du tourisme sur le territoire (restauration, hébergements, producteurs locaux, emplois saisonniers ...).

Le premier volet est le développement d'une offre structurante sur le territoire de l'Argonne Ardennaise autour du Parc Argonne Découverte, du lac de Bairon, du lac de la Samaritaine, du canal des Ardennes et d'une offre d'itinérance (randonnée, voie-verte).

Le second volet est l'émergence d'activités touristiques connexes en favorisant notamment le déploiement d'hébergements qui est essentiel dans le développement d'une destination court et moyen séjour. Cela passe par l'accompagnement d'initiatives privées.

Le troisième volet est le volet promotion en accompagnant la transformation de l'Office de Tourisme pour adapter son fonctionnement aux enjeux de demain et notamment numériques via le développement de la visibilité de la destination ainsi que de l'accompagnement des professionnels du tourisme du territoire à la maîtrise des outils numériques.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le développement et l'extension du Parc Argonne Découverte,
- La réalisation de la voie verte Sud Ardennes sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental,
- Le développement d'un réseau de sentiers de randonnée,
- L'élaboration, la signature et la mise en œuvre d'un contrat de canal des Ardennes,
- La mise en œuvre d'un Office de Tourisme intercommunautaire Sud Ardennes,
- La réflexion sur la continuité de la voie ferrée avec une approche rail jusque Vouziers et une approche itinérance douce de Vouziers à Sommepey ainsi que la continuité cycliste de la Voie Verte de Vouziers jusqu'au Parc Argonne Découverte,
- Le renforcement du pôle de Bairon en intégrant le projet de schéma de développement du site de Bairon avec notamment la reconstruction de la base de loisirs,
- Le renforcement du pôle de la Samaritaine en intégrant les écuries du château Augeard, dont le Département est propriétaire et qui sont classées au titre des monuments historiques,
- La liaison entre la Voie-Verte Sud Ardennes au niveau de la Commune de Bairon et le Lac de Bairon,
- La création d'un dispositif de soutien à la création d'hébergements touristiques.

Perspectives

De manière plus globale, le développement touristique du territoire passera dans les années à venir par le développement de l'offre d'hébergement, de l'offre de loisirs ainsi que la valorisation de certaines filières spécifiques (tourisme nature, de mémoire, agricole, des savoir-faire, de la pêche, des personnes en situation de handicap). La Communauté de Communes sera donc proactive dans ces domaines.

Les services à la population -> Donner envie à chaque âge d'habiter en Argonne Ardennaise

Le développement des services est une condition indispensable à ce que chacun retrouve à chaque âge de la vie, de la naissance au 4^{ème} âge, l'ensemble des services nécessaires à ses besoins.

Cela concerne donc à la fois l'offre de santé et l'ensemble des services aux publics. Mais également de quoi se déplacer, se cultiver, faire du sport... L'approche famille est également importante afin de pérenniser les nouvelles générations sur le territoire.

Les axes de travail de cette thématique se structurent de la manière suivante :

L'offre de santé

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a signé en 2019 un contrat local de santé, témoin de son engagement sur cette thématique essentielle. L'objectif est d'assurer le renouvellement des nombreux médecins généralistes dont le départ en retraite est proche, accentuer les consultations de spécialistes et développer des actions de préventions sur le territoire.

Le renouvellement des médecins généralistes passe par une double approche : apporter une réponse immobilière adaptée et faire connaître le territoire afin de les inciter à s'y installer.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- La construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Buzancy,
- La construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Vouziers,
- La mise en œuvre de l'ensemble des actions du plan d'actions du contrat local de santé tout en développant en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé la télé-médecine,
- L'achat et l'aménagement de bâtiments en locaux de santé à Monthois,
- La transformation d'un logement en local de santé à Machault,
- Le recours à des cabinets de recrutements de médecins généralistes,
- La mise en place d'un dispositif incitant au développement d'actions de sport-santé en complément des dispositifs départementaux.

Les services aux publics

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a toujours eu une approche ambitieuse en la matière avec le déploiement des relais de services publics devenus, Maisons de Services au Public puis depuis le 1^{er} avril 2021 France Services.

Cette approche s'est construite avec 2 volets : le volet fixe avec une permanence à Vouziers et un volet « à la demande » qui est une spécificité territoriale. Il s'agit de se déplacer dans la mairie de domicile de la personne sollicitant le service afin de s'adapter au mieux au besoin et de répondre de façon efficace aux problématiques de mobilités rencontrées.

En outre, la Communauté de Communes bénéficie de l'existence d'un centre social, sous format associatif, le FJEP/CS qui porte de nombreuses actions et rend un service très important sur le territoire.

En complément, la Communauté de Communes a créé récemment un poste d'intervenante sociale en gendarmerie en lien permanent avec les services de l'Etat.

Le Conseil Départemental est partenaire des collectivités du bloc communal en finançant le poste d'intervenante sociale en gendarmerie ainsi que les actions du FJEP/CS notamment en lien avec l'accès aux droits.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'extension des locaux du FJEP/CS,

- La mise en place de France Services avec le développement des partenariats et de l'offre en itinérance,
- Le déploiement du poste d'intervenante sociale en gendarmerie,
- La création d'un dispositif d'aide aux tournées des commerçants,
- Le projet de Maison des services à Vouziers en lien avec le Conseil Départemental.

Perspectives

Un travail sera également mené autour du soutien aux initiatives d'accompagnement et notamment l'accès aux services numériques.

Mobilités

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a été lauréate de l'appel à projets France Mobilités témoignant d'une volonté de déployer des solutions de mobilités adaptées à la ruralité du territoire (15 habitants/km²). Cette approche se base par une quadruple optique :

- Lutter contre l'autosolisme et favoriser le partage de véhicules,
- Le transport à la demande pour les enjeux spécifiques,
- Le développement d'une mobilité plus écologique,
- Eviter les déplacements inutiles.

En parallèle, une réflexion est également engagée avec la Région grand Est autour de la mise en place de lignes de transport collective.

Le Département assure l'entretien du réseau routier départemental sur l'ensemble du territoire ardennais. L'objectif est de garantir aux usagers des conditions optimales de sécurité et de confort et de préserver le patrimoine routier et d'ouvrages d'art.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques,
- Le déploiement et mise en œuvre de Rézo-pouce,
- Le soutien au transport à la demande du FJEP,
- La réflexion autour de la mise en place de lignes de transport collectives.

Familles et scolaire

L'accueil des familles est un élément indispensable de la stratégie territoriale déployée. La Communauté de Communes porte un relais d'assistantes maternelles depuis 2012. En parallèle, une charte familles est en cours de réalisation en lien avec le MSA sur le secteur de Buzancy.

Cette charte correspond à un renversement de la logique habituelle. Plutôt que d'écrire « d'en haut » des dispositifs thématiques pour les habitants d'un secteur, on part « d'en bas » et des besoins ressentis, des difficultés rencontrées... pour travailler avec les habitants à des solutions locales dont ils sont à l'initiative et qui ont vocation à perdurer au-delà du temps de la charte, voire à être dupliquées à d'autres secteurs où des problématiques similaires sont rencontrées.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le déploiement de la charte familles en partenariat avec le Conseil Départemental sur le secteur de Buzancy et éventuellement sur d'autres secteurs,
- La révision du dispositif Solidarité Etudiants : favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures,
- La poursuite de l'activité du Relais Petite Enfance.

Culture et Sport

L'attractivité d'un territoire et le fait de s'y sentir bien sont fortement liés à la présence d'activité de loisirs, qu'elles soient culturelles ou sportives. Le maillage associatif fort du territoire est à ce titre un vecteur important du bien-vivre sur le territoire et il est essentiel de le soutenir et de l'accompagner.

Pour cela, le sport et le maillage territorial en équipements sportifs structurants est indispensable à l'attractivité du territoire. Ce maillage passe par le centre aquatique communautaire et un réseau de gymnases dans les anciens chefs-lieux de canton. En parallèle la question des usages et de la formation des éducateurs est également centrale. L'apprentissage de la natation via les scolaires est également une action forte de lutte contre les noyades.

Sur le volet culturel, le territoire s'engage dans un projet culturel territorial permettant le déploiement d'une politique culturelle communautaire s'appuyant sur les différentes initiatives locales.

Ce projet culturel communautaire intégrera également le développement du réseau de lecture publique et notamment l'ouverture de nouveaux points lecture ainsi que la mise en œuvre d'actions avec pour objectif de favoriser les pratiques culturelles.

Le Conseil Départemental apporte sur ces thématiques culturelles à la fois un soutien en ingénierie (lecture publique, MAMI Bairon) et en financement. De plus, il décline sur le territoire le Contrat Territorial d'Education artistique et Culturelle et prévoit la création d'un lieu d'Art et de Culture au collège Paul Drouot de Vouziers.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'écriture du projet culturel de territoire y compris sur le volet lecture publique avec le soutien du Conseil Départemental qui accompagne la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique,
- La mise en place de dispositifs de soutien à la formation d'encadrants sportifs,
- Le soutien aux projets pédagogiques des structures scolaires,
- La prise en charge des transports à la piscine pour les scolaires du 1^{er} degré du territoire,
- La création d'une MAMI à Bairon,
- Les travaux de réhabilitation du gymnase de Machault,
- L'extension d'un des deux gymnases de Vouziers,
- La création d'une Maison des associations à Grandpré,
- La déclinaison opérationnelle du Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle,
- La création d'un lieu d'Art et de Culture au collège Paul Drouot.

Perspectives

Un travail sera réalisé autour des perspectives de création d'une micro-folie sur le territoire de l'Argonne.

L'environnement et le cadre de vie -> Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes.... et d'y venir

Au-delà du développement de l'emploi et des services, le maintien de la population passe par un cadre de vie agréable. Ce cadre de vie se traduit par une approche environnementale forte et adaptée aux enjeux de demain et aux aspirations de la population. Cela concerne également le patrimoine bâti qui doit être attractif et donner l'envie de s'installer dans nos communes, tout comme l'espace public dont l'esthétique et la fonctionnalité est un facteur d'attractivité important. Enfin, l'ensemble de cette approche d'occupation de l'espace doit se faire de manière équilibrée et harmonieuse entre les fonctions d'habitation, de services et équipements et les fonctions économiques qu'elles soient agricoles, artisanales, commerciales ou industrielles.

Les axes de travail de cette thématique se structurent de la manière suivante :

Soutien au développement des énergies renouvelables

Dans la foulée des échanges du Pacte Ardennes et de la dynamique départementale créée via la structuration d'une Société d'Economie Mixte, la Communauté de Communes souhaite impulser une dynamique en ce sens sur le territoire. Elle a par conséquent adhéré à la SEM et a lancé auprès de ses communes membres le recensement des bâtiments ou sites favorables au développement de ces types d'énergies.

Une action proactive pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments y compris publics sera mise en place.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'adhésion à la SEM ENR,
- La mise en place ou favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments du territoire.

Perspectives

En parallèle, le territoire restera en veille pour étudier la mise en œuvre d'autres démarches dans le futur en fonction des opportunités et des évolutions technologiques.

Amélioration du patrimoine bâti

L'amélioration du patrimoine bâti est un enjeu fort afin que les habitants puissent à chaque étape de leur vie trouver un logement adapté à leurs besoins et envies, que ce soit dans le cadre d'une acquisition ou d'une location. Les enjeux concernent à la fois l'aspect esthétique du logement mais également sa fonctionnalité et notamment l'adaptation de logements souvent de grande taille et assez anciens au vieillissement de la population.

Enfin, ce patrimoine doit être adapté aux enjeux de demain et notamment aux enjeux énergétiques dans un double objectif : un objectif financier pour les habitants et un objectif environnemental.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Un dispositif de soutien à la réfection de toitures et façades,
- Une future OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) réalisée à l'échelle du Sud Ardennes et actions de prévention contre l'habitat indigne,
- Un dispositif de soutien à la résorption de ruines,
- La promotion du dispositif Denormandie,
- La promotion de la SEM Oktave ,

- La mise en oeuvre la fiche action du Pacte Ardennes « Recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leur résorption »,
- Description et accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en oeuvre des procédures relatives aux biens sans maître, en état d'abandon manifeste ou en état de péril.

Perspectives

En complément de la mise en oeuvre de l'OPAH, la Communauté de Communes se réinterrogera sur les aides complémentaires à l'ANAH qu'elle mettra en place dans le cadre de cette opération.

Autour des ruines, nous travaillerons en lien avec le Conseil Régional et avec l'Etablissement Public Foncier pour la mise en place d'opérations collectives ou de process pour favoriser la résorption de ruines dans nos villages.

Requalification de l'espace public

La valorisation de l'espace public est un volet important de l'attractivité des centralités du territoire. La revitalisation des centre-bourgs passe en effet par la requalification des espaces publics qui doivent être attractifs, fonctionnels et adaptés aux usages des habitants et commerçants.

Des actions de requalification des espaces publics sont ainsi prévus sur les Communes de Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Projet de requalification urbaine à Buzancy,
- Projet de requalification urbaine à Grandpré,
- Projet de requalification urbaine à Machault,
- Projet de requalification urbaine à Monthois,
- Projet de requalification du centre-ville de Vouziers.

Qualité de vie environnementale et de ressourcement nature

Nous souhaitons développer le bien-vivre sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Outre les enjeux de services, de culture, de sport... cela passe par une qualité de vie environnementale importante qui est un point fort de notre territoire. Pour cultiver cela, la Communauté de Communes a développé des actions marquantes ces dernières années que ce soit au titre de la gestion des zones Natura 2000, des opérations Chouettes Vergers et Trame Verte et Bleue. L'enjeu de ces prochaines années est de capitaliser sur ces réussites en s'appuyant sur l'écosystème du territoire (Maison de la Nature, Centre de Recherche en Eco-Ethologie...).

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage des zones Natura 2000,
- La mise en oeuvre de la gestion des milieux aquatiques,
- La réalisation de l'opération Trame Verte et Bleue, notamment autour du soutien à la plantation de haies et petits fruitiers,
- L'obtention du label régional « Territoire engagé pour la biodiversité »,
- L'accompagnement du projet de zone atelier en Argonne (ZARG),
- Le financement des actions du Centre de Recherche en Eco-Ethologie adossé à l'Université Reims Champagne-Ardenne vers l'initiation scientifique des collégiens du territoire.

Planifier l'urbanisation en intégrant l'ensemble des enjeux économiques, d'habitat et environnementaux

L'aménagement de l'espace communautaire doit permettre un équilibre entre les différents sujets mentionnés jusque-là, qu'ils soient touristiques, environnementaux, économiques, d'habitat... Il s'agit de permettre à la fois d'avoir l'espace nécessitant la réalisation de projets, d'avoir une offre d'habitat adapté à chaque moment de la vie et de répondre aux enjeux de préservation des espaces naturels et agricoles.

C'est dans le cadre que la Communauté de Communes est en cours de réalisation d'un Schéma de Cohérence territoriale et d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'élaboration et l'approbation du SCOT Sud Ardennes,
- L'élaboration et l'approbation du PLUI de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Réduction des déchets

L'enjeu de réduction des déchets est un objectif central de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise depuis la prise de la compétence au 1^{er} janvier 2009. C'est à ce titre qu'elle a lancé en 2012 un programme de prévention en lien avec l'ADEME et qu'elle est passée au 1^{er} janvier 2014 à un système de redevance incitative incluant une facturation à la levée. Ce passage a engendré une baisse de 4 285 tonnes en 2011 à 2 619 tonnes en 2020 d'ordures ménagères résiduelles. L'objectif est de poursuivre cette dynamique dans les années à venir.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'intégration dans le programme de prévention départemental,
- L'accompagnement d'un projet d'installation d'une recyclerie.

Les approches transversales

Au-delà de ces approches thématiques, certains sujets apparaissent en transversal à l'ensemble des politiques publiques et sont intégrés dans l'écriture de chacune d'entre elles. Cela concerne notamment :

- La transition écologique,
- La jeunesse,
- La requalification des centre-bourgs.

Transition écologique

La transition écologique telle que définie par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Elle se base sur deux approches qui se complètent : l'approche technologique et l'approche sociale et sociétale (« d'usage ») qui doivent être transversales à l'ensemble des politiques publiques du territoire. Pour cela, cette transition s'inscrit notamment :

- Dans la mise en place d'un tourisme nature qui s'appuie sur des mobilités douces (voie vertes, randonnées...) et également sur l'approche scientifique du Parc Argonne Découverte et du centre de soins qui y est adossé,
- Sur l'approche économique visant à rapprocher lieux de travail et lieux d'habitation, notamment grâce au déploiement de la fibre et au développement d'un réseau de lieux de travail partagés,
- Sur l'approche en matière de mobilité avec le déploiement d'outils visant à lutter contre l'autosolisme et le développement d'un réseau de bornes de recharge électriques,
- Sur la rénovation énergétique des logements, sujet central du PIG, et l'adhésion à la SEM Oktave,
- Sur le travail autour d'une filière bois, respectueuse de la forêt,
- Sur le développement des énergies renouvelables avec l'adhésion à la SEM Oktave,
- Sur le travail autour de la réduction des déchets,
- Sur le travail autour du développement de la qualité de vie environnementale du territoire.

De plus, au-delà des approches thématiques, ces enjeux de transition écologique sont au cœur des documents de planification stratégique (PLU...) et des différents projets de la collectivité. A ce titre, l'ensemble des projets en cours et prévus sont sur des zones déjà urbanisées et des bâtiments en cœur de commune (MSP Buzancy et Vouziers, locaux communautaires, extension FJEP, Maison des services sur Vouziers...). On est bien sur une logique de densification et non d'extension démontrant la cohérence écologique des choix des collectivités de l'Argonne Ardennaise.

En complément de ces sujets qui démontrent bien que l'aspect environnemental est inscrit au cœur de la stratégie de la Communauté de Communes depuis plusieurs années, la nouvelle mandature élue en 2020 a souhaité accentuer et mettre en cohérence l'ensemble des actions de la collectivité en créant une commission spécifique. Cette dernière a souhaité engager un travail de définition des priorités en s'appuyant à la fois sur l'offre en ingénierie du CEREMA ainsi qu'avec l'ATMO Grand est qui bénéficie d'outils de diagnostics et d'aide à la décision sur la qualité de l'air, les consommations et productions d'énergie, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des territoires mais aussi l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air.

Ces réflexions engagées au cours de l'année 2021 aboutiront à un plan d'action structuré en matière de transition écologique à compter de l'année 2022 qui complétera les actions inscrites au titre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique. Ce plan d'actions intégrera notamment en complément des sujets déjà traités les dimensions suivantes :

- La Communication pour éviter les gaspillages (eau, déchets...),
- La valorisation des actions du territoire (centre de soins pour la faune sauvage, observatoire ornithologique),
- L'éducation à l'environnement.

Jeunesse

Au-delà de l'approche écologique, une vigilance particulière est exercée par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise envers la jeunesse sur le territoire. Cela concerne notamment les politiques publiques suivantes :

- L'approche mobilité avec le déploiement de Rézopouce est également pensé pour donner une possibilité de déplacement aux jeunes n'ayant pas le permis ou n'étant pas véhiculés,
- L'appui fort au FJEP/CS permet de soutenir les activités portées par le centre social qui est un acteur structurant pour les jeunes du territoire,
- Un dispositif de soutien pour les étudiants existe et sera renouvelé,
- L'approche « services » avec le déploiement de France Services, le contrat local de santé ou la charte familles permet aussi de donner une réponse aux jeunes du territoire,
- Les actions sur les thématiques relatives au sport et à la culture,
- L'enjeu de mieux faire connaître les débouchés professionnels du territoire auprès des jeunes y habitant.

Des partenariats sont noués également en faveur du public scolaire. Cela concerne à la fois le niveau primaire avec un travail autour d'une aire éducative terrestre autour du plan d'eau de la Samaritaine de Buzancy en partenariat avec le SIVU et le Conservatoire d'espaces naturels en Champagne-Ardenne et le public secondaire notamment par l'intermédiaire du travail effectué autour de la diffusion de la culture scientifique par le CERFE.

La clé de lecture jeunesse est également bien identifiée par le Conseil Départemental qui intervient notamment sur le territoire par les initiatives suivantes :

- Stages d'été pour les enfants sur la base de loisirs de Bairon,
- Animation Arden'Tour (journées sportives en territoires ruraux et ouvertes au public à partir de 7 ans),
- Actions Bien manger, Bien bouger, Bien s'informer dans les collèges,
- Aide à la 1ère licence sportive pour les enfants ardennais de moins de 12 ans,
- Aide aux formations BAFA, BAFD et BNSSA.

Requalification des centre-bourgs

La requalification des centre-bourgs est un des aspects structurants de l'action publique de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Elle se construit autour d'un maillage territorial centré autour de :

- Vouziers, commune de 4 700 habitants, sous-préfecture des Ardennes et ville-centre de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
- Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault et Monthois, communes de 350 à 1100 habitants qui exercent des missions de centralité à l'échelle de bassins de vie composés de 1 800 à 2 700 habitants.

Ces démarches ont fait l'objet d'une contractualisation via une ORT avec la Communauté de Communes et ses six communes et la reconnaissance comme Petite Ville de Demain pour la Commune de Vouziers.

Cette démarche s'appuie sur des actions s'articulant autour de 5 piliers intégrés à la stratégie de développement territorial du pacte territorial de relance et de transition énergétique de l'Argonne Ardennaise :

- Axe habitat : développer une offre de l'habitat aux centres-bourgs attractive et lutter contre la vacance y compris en travaillant avec les bailleurs sociaux,
- Axe Développement économique et commercial : il s'agit d'agir pour diminuer la vacance commerciale, rendre les commerces plus attractifs et favoriser l'accueil de nouvelles activités

permettant l'élargissement de l'offre commerciale. Une attention particulière est également portée sur le développement d'une dynamique d'animation et d'évènements en lien avec l'association Dynamic Argonne, union commerciale du territoire,

- Axe mobilités : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe requalification de l'espace public : la revitalisation des centre-bourgs passe également par la requalification des espaces publics qui doivent être attractifs, fonctionnels et adaptés aux usages des habitants et commerçants,
- Axe services : les communes concernées exercent un rôle de polarité qui s'exprime par la présence d'une offre commerciale et de services à la population qui constitue un des axes majeurs du maintien de la population sur le territoire.

Accompagnement du CEREMA

Dans le cadre de l'élaboration de son PTRTE, la Communauté de Communes a candidaté et a obtenu un accompagnement fléché du CEREMA sur le volet environnemental. Le souhait a été de travailler collectivement sur « comment accompagner l'évolution de l'activité agricole sur le territoire de l'Argonne Ardennaise en cohérence avec les enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale ? ». Un travail collaboratif est donc en cours sur ce sujet pour identifier les enjeux, les priorités, les besoins, les freins et les leviers autour de 5 thématiques structurantes liées à ces questions :

- Attractivité et cadre de vie,
- Alimentation,
- Transition écologique,
- Ressources et biodiversité,
- Cohésion territoriale et liens.

Le travail se poursuivra au cours de l'été 2021 et les résultats obtenus auront vocation à compléter le PTRTE dans les années à venir.

Les approches interterritoriales

Les stratégies de coopération interterritoriales de l'Argonne Ardennaise se structurent autour de deux périmètres :

- Un périmètre Sud Ardennes avec les Communautés de Communes des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois,
- Un périmètre Argonne avec les Communautés de Communes Argonne Meuse, de l'Aire à l'Argonne et Argonne Champenoise.

Au-delà de ces périmètres, des échanges réguliers ont lieu entre les présidents d'EPCI ardennais permettant de coordonner les actions à l'échelle départementale.

Périmètre Sud Ardennes

Les stratégies travaillées à l'échelle Sud Ardennes sont les suivantes :

- Un Schéma de cohérence Territoriale en cours d'écriture avec un portage par un syndicat mixte commun aux trois territoires,

- Une réflexion autour du devenir du PIG départemental pour constituer une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat commune aux trois territoires, ce qui permettra d'adapter les enjeux aux spécificités du Sud Ardennes,
- La conservation et le développement autour de deux infrastructures linéaires : le canal des Ardennes et la voie verte sud Ardennes.

Et en spécifique avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois, une chargée de mission tourisme est partagée depuis 3 ans avec un travail en cours autour de la mise en place d'un Office de Tourisme Commun permettant le déploiement de nouvelles actions, notamment autour du numérique afin de mieux valoriser les potentialités touristiques de nos territoires.

Périmètre Argonne

Une entente intercommunautaire a été créée fin 2019 entre les quatre Communautés de Communes. L'objectif est d'enclencher une coopération dans les années à venir autour des thématiques suivantes :

- Développement touristique : Travail autour des sentiers (autour du GR 14) et objectif de développement du tourisme de mémoire,
- Marque territoriale avec une approche très opérationnelle souhaitée sur le volet production locale,
- Travail autour de la Zone de recherche Argonne (ZARG).

Sujets de discussions avec les partenaires

Les sujets suivants relèvent du champ de compétences de nos partenaires et ont été ou vont être demandés dans le cadre du PTRTE :

- Demande au Conseil Départemental de flécher dans le PTRTE l'amélioration de la desserte routière existante,
- Demande au Conseil Régional de travailler à la coordination des dispositifs habitat pour aller vers des logiques de fonds d'intervention commun ou au minimum de coopération

Liste des contractualisations existantes regroupées dans le PTRTE

Les contractualisations incluses et intégrées au sein du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique sont les suivantes :

- Le **contrat de ruralité** de l'Argonne Ardennaise signé en juillet 2017 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, les communes de Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers, la Caisse des Dépôts et Consignations et le FJEP/CS,
- Le **contrat de territoire** de l'Argonne ardennaise signé en 2017 entre le Conseil Départemental des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
- **L'Opération de revitalisation du territoire** signée le 12 mars 2020 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, l'Etat, l'ANAH, les communes de Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers,
- La **labellisation Petites Villes de Demain** obtenue par la Commune de Vouziers,
- Le **Contrat Local de santé** signé en avril 2019 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, l'ARS Grand Est, la MSA Marne – Ardennes -Meuse, Le DASEN des Ardennes et la CPAM des Ardennes.

Il intègre également le travail mené auprès de la Région Grand Est autour de la rédaction d'un Pacte Offensive Croissance Emploi qui n'a pas abouti.

Les différentes contractualisations mentionnées ci-avant sont annexées au PTRTE et leur contenu est considéré repris dans le document.

Plan d'actions correspondant

Il s'agit des actions qui ont vocation à être opérationnelles rapidement et qui font l'objet de la rédaction d'une fiche action.

Thème	Action	Maître d'ouvrage
Axe 1 Développement économique -> Susciter l'envie d'entreprendre		
A) Attractivité du territoire et développement de nouvelles filières	Création d'un dispositif d'aide à la création d'entreprises	CCAA
	Développement d'un réseau de tiers-lieux	CCAA
	Ecriture du plan de communication stratégique de la collectivité et mise en place des outils adaptés (bases de données...)	CCAA
	Développement d'une stratégie de marketing territorial	CCAA
B) Accompagner le développement des entreprises existantes	Développement d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises	CCAA
	Déploiement d'une signalétique commerciale	CCAA
	Structuration d'un club d'entreprises de l'Argonne Ardennaise	CCAA
	Mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi dans sa déclinaison infradépartementale	Conseil Départemental des Ardennes
C) Relance de l'activité et accompagnement commercial	Renouvellement sur le second semestre 2021 d'un dispositif visant à augmenter la consommation dans les commerces locaux.	CCAA
	Dispositif ACCOR	CCAA
	Mise en place d'une pépinière commerciale	CCAA
	Accompagnement de la structuration de Dynamic Argonne et soutien aux animations économiques qu'elles portent	CCAA
D) Développement agricole	Mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial	CCAA
	Création d'un concours d'innovation	CCAA
	Soutien à la structuration d'une filière viticole sur le territoire	CCAA
	Soutien à la structuration d'une filière bois sur le territoire	CCAA
	Réflexions autour du développement d'exploitations	CCAA

	à haute valeur environnementale	
E) Développement touristique	Développement et l'extension du Parc Argonne Découverte	CCAA
	Développement d'un réseau de sentiers de randonnée	CCAA
	Contrat canal	CD 08
	Mise en œuvre d'un office de tourisme intercommunautaire Sud Ardennes	CCAA et Pays Rethélois
	Réflexion sur la continuité de la voie ferrée avec une approche rail jusque Vouziers et une approche itinérance douce de Vouziers à Sommepey ainsi que la continuité cycliste de la Voie Verte de Vouziers jusqu'au Parc Argonne Découverte	CCAA
	Renforcement du pôle de Bairon	Bairon et ses Environs
	Développement du Site du Lac de Bairon	CD 08
	Renforcement du pôle de la Samaritaine	Buzancy
	Liaison entre la <u>Voie-Verte Sud Ardennes au niveau de la Commune de Bairon et le Lac de Bairon</u>	Bairon et ses Environs
	Création d'un dispositif de soutien à la création d'hébergements touristiques	CCAA
	Création d'un gîte de groupe	Commune LANDRES SAINT GEORGES
Axe 2 Services à la population -> Donner l'envie à chaque âge d'habiter en Argonne Ardennaise		
A) Santé	Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Buzancy	CCAA
	Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Vouziers	CCAA
	Mise en œuvre du contrat local de santé	CCAA
	Achat et aménagement de bâtiments en locaux de santé à Monthois	Monthois
	Transformation d'un logement en local de santé à Machault	Machault
	Recours à des cabinets de recrutements de médecins généralistes.	CCAA
	Mise en place d'un dispositif incitant au développement d'actions de sport-santé.	CCAA

B) Services aux publics	Extension des locaux du FJEP/CS	CCAA
	Mise en place de France Services et développement itinérance	CCAA
	Création d'un poste d'intervenante sociale en gendarmerie	CCAA
	Création d'un dispositif d'aide aux tournées des commerçants	CCAA
	Projet de Maison des services à Vouziers.	Vouziers
C) Mobilités	Déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques	CCAA / FDEA
	Déploiement et mise en œuvre de Rézo-pouce	CCAA / FJEP-CS
	Soutien au transport à la demande du FJEP	CCAA / FJEP-CS
	Réflexion autour de la mise en place de lignes de transport collective	CCAA/Région Grand Est
D) Familles et scolaire	Déploiement de la charte familles sur le secteur de Buzancy et éventuellement sur d'autres secteurs	CCAA
	Révision du dispositif Solidarité Etudiants : favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures	CCAA
	Poursuite de l'activité du Relais Petite Enfance	CCAA
E) Culture et Sport	Ecriture du projet culturel de territoire y compris sur le volet lecture publique	CCAA
	Dispositifs de soutien à la formation d'encadrants sportifs	CCAA
	Soutien aux projets pédagogiques des structures scolaires	CCAA
	Prise en charge des transports à la piscine pour les scolaires du 1er degré du territoire	CCAA
	Création d'une MAMI	Bairon et ses environs
	Travaux de réhabilitation du gymnase de Machault	Machault
	Extension d'un des deux gymnases de Vouziers	Vouziers
	Création d'une Maison des associations à Grandpré	Grandpré
	Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle	CD08
	Accompagnement à la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique	CD08
	Création d'un lieu d'Art et de Culture au collège Paul Drouot	CD08

Axe 3 Environnement et cadre de Vie -> Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes		
A) Soutien au développement des énergies renouvelables	Mettre en place ou favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du territoire	CCAA
	Adhésion à la SEM ENR	CCAA
B) Amélioration du patrimoine bâti	Dispositif de soutien à la réfection de toitures et façades	CCAA
	Future OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat	CCAA
	Dispositif de soutien à la résorption de ruines	CCAA
	Promotion du dispositif Denormandie	CCAA
	Promotion de la SEM Oktave	CCAA
	Mise en œuvre de la fiche action du Pacte Ardennes "Recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leur résorption"	CCAA
	Déconstruction de ruines en centre village et renaturation de l'espace	Commune de MARCQ
C) Requalification de l'espace Public	Projet de requalification urbaine à Buzancy	Buzancy
	Projet de requalification urbaine à Grandpré	Grandpré
	Projet de requalification urbaine à Machault	Machault
	Projet de requalification urbaine à Monthois	Monthois
	Projet de requalification du centre-ville de Vouziers	Vouziers
D) Qualité de vie environnementale	Maîtrise d'ouvrage des zones Natura 2000	CCAA
	Mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques	CCAA
	Opération Trame Verte et Bleue	CCAA
	Obtention du label régional « Territoire engagé pour la biodiversité »	CCAA
	Financement des actions de diffusion de la culture scientifique du CERFE	CCAA
	Accompagnement du projet de zone atelier en Argonne (ZARG)	CCAA
E)	Elaboration et approbation du SCOT Sud Ardennes	SCOT Sud Ardennes

Planifier l'urbanisation	Elaboration et approbation du PLUI de l'Argonne Ardennaise	CCAA
F) Réduction des déchets	Intégration dans le programme de prévention départemental	CCAA/ Valodea
	Travail à l'installation d'une recyclerie sur le territoire	CCAA

A cela s'ajoutent les projets du contrat de territoire non encore engagés par le Conseil Départemental, et non identifiés dans des fiches actions ci-dessus qui seront annexés au document.

Perspectives

En complément du plan d'actions, un certain nombre de perspectives figurent dans l'agenda de travail mais ne sont pas suffisamment avancées pour faire l'objet d'une fiche action à ce stade. Elles sont listées ci-après :

Axe 1 Développement économique -> Susciter l'envie d'entreprendre		
A) Attractivité du territoire	Développement ou mise en place de filières locales	CCAA
	Développement télétravail et emplois à distance	CCAA
B) Accompagner le développement des entreprises existantes	Actions autour du recrutement - mieux faire connaître les emplois locaux	CCAA
C) Relance de l'activité et accompagnement commercial	Mise en place d'un dispositif favorisant le développement et l'existence des commerces itinérants et des marchés	CCAA
D) Développement agricole	Accompagnement et un soutien aux études de faisabilité pour des projets structurants et innovants sur le territoire	
	Développement de filière à travailler dans les années à venir autour des échanges parcellaires, de l'agroforesterie, du bio, de la nature du sol, des haies	CCAA
E) Développement touristique	Accompagnement de l'offre d'hébergements	CCAA
	Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'offre de loisirs	CCAA
	Valorisation de filières touristiques (tourisme nature, de mémoire, agricole, des savoir-faire, de la pêche, des personnes en situation de handicap)	CCAA
Axe 2 Services à la population -> Donner l'envie à chaque âge d'habiter en Argonne Ardennaise		
B)	Soutien aux initiatives d'accompagnement et	CCAA

Services aux publics	notamment l'accès aux services numériques.	
E) Culture et Sport	Création d'une microfolie	CCAA
Axe 3 Environnement et cadre de Vie -> Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes		
A) Soutien au développement des énergies renouvelables	Veille pour étudier la mise en œuvre d'autres démarches dans le futur en fonction des opportunités et des évolutions technologiques.	CCAA
B) Amélioration du patrimoine bâti	Mise en place d'opérations collectives ou de process pour favoriser la résorption de ruines dans nos villages en lien avec la Région et l'EPF	CCAA
	Aides complémentaires à L'ANAH apportées dans le cadre de la future OPAH	CCAA

Indicateurs d'évaluation retenus

L'objectif est de concentrer notre suivi sur les indicateurs concordant avec le projet de territoire et sur des données accessibles.

Axe 1 : Développement Economique

Indicateurs :

- Taux d'emploi,
- Taux de chômage,
- Nombre d'emplois dans la zone,
- Nombre d'entreprises créées,
- Nombre de commerces situés en cœur de bourg (pas évident à actualiser mais faisable),
- Evolution du nombre d'emplois agricoles,
- Nombre d'exploitations répertoriées en vente directe,
- Nombre de marchés de producteurs,
- Nombre de nuitées,
- Nombre de lits,
- Nombre de visiteurs OT ou nombre d'emplois directs touristiques ?.

Axe 2 : Services

Indicateurs :

- Population,
- Population de 0 à 14 ans,
- Taux de pauvreté,
- Nombre de médecins généralistes ? (autre santé ?),
- Nombre de médecins généralistes nouvellement installés,

- Nombre de téléconsultation,
- Evolution du nombre de médecins spécialisés.

Axe 3 : Environnement et cadre de vie

Indicateurs :

- Solde entrée/sorties du territoire,
- Nombre de logements vacants (et % du parc),
- Indicateur de concentration d'emploi (indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.),
- Consommation énergétique finale à climat réel en MWH,
- Production annuelle ENR,
- Nombre de passoires thermique dans le parc social,
- Tonnage de déchets non recyclés ou valorisés (allant à l'enfouissement),
- Surfaces des aires de connaissance et de protection,
- Nombre d'exploitations agricoles engagées dans une démarche de qualité environnementale (bio, HVE, etc.).